

20^{c.}

Journal du Lot

20^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements.....	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 34

COMPTE POSTAL: 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne «a son espace»).....	1 fr. »
RECLAMES 3 ^e page (— — —).....	1 fr. 50
» 2 ^e page (— — —).....	2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le ministère et la presse. A part quelques rares exceptions, la confiance est unanime au Sénat. — Mais la confiance restera impuissante si le contribuable ne fait pas loyalement et honnêtement son devoir. A cette seule condition le redressement sera certain et rapide.

La presse française et étrangère commente abondamment, comme il fallait s'y attendre, la constitution d'un ministère d'union pour le salut du franc.

On ne trouve pas que des éloges, évidemment, sous la plume des journalistes... qui sont souvent des parlementaires ! Il y a aussi des critiques, M. Franklin-Bouillon, par exemple, qui mena une si tenace, une si admirable campagne pour un cabinet d'union nationale, trouve qu'il y a maldonne parce que M. Tardieu est de la combinaison !

M. Tardieu était, en Seine-et-Oise, en difficulté avec M. Franklin-Bouillon. Ainsi s'explique la mauvaise humeur de ce dernier.

Il est regrettable que, dans les circonstances actuelles, on ne sache pas s'élever au-dessus des différends personnels pour ne songer qu'au salut du franc.

Pourtant la note discordante reste l'exception ; d'une manière générale l'opinion est nettement favorable au ministère Poincaré ; elle est rassurée par un fait qui domine tous les commentaires :

Aux derniers jours du ministère Briand la livre cotait 198 francs (17 juillet).

Quatre jours plus tard (21 juillet), sous le ministère Herriot, la devise anglaise touchait le cours de 243 francs ; 45 points de hausse.

Samedi 23 juillet le cours descendait à 198 francs : 45 francs de baisse.

Lundi 26, la livre est à 189/190. C'est une nouvelle amélioration très sensible du franc.

La confiance ou la méfiance du public ont, instantanément, des répercussions heureuses ou lamentables sur les devises. Et on saisit les conséquences de ces chocs terribles sur la situation générale du pays !

Donc la presse de gauche, tout en regrettant que M. Herriot soit entré dans le ministère avant d'y avoir été autorisé par son groupe, exprime une satisfaction presque unanime.

L'Œuvre reconnaît que le Cartel a abréuvé le pays de déceptions et elle déclare que le Cabinet Poincaré est une « équipe d'as » ; c'est le « ministère du franc » écrit l'Ére Nouvelle ; la Lanterne estime que « c'est un grand ministère » ; le Quotidien lui-même, pourtant intriguant sur les capitulations de principe, avoue que l'ambition de M. Poincaré de réunir un Cabinet d'entente nationale n'est pas une ambition mesquine.

Notre confrère ajoute : « Puisque les hommes de parti ont échoué, il semble naturel de s'élever au-dessus des partis. » Que n'a-t-il pu convaincre de cette vérité ses amis, les socialistes unifiés !

M. Pierre Bertrand approuve l'essai d'union et c'est une adhésion assez imprévue mais heureuse et symptomatique.

La presse de province est en immense majorité très favorable. La Dépêche prévoit une « majorité sérieuse » à la Chambre pour le nouveau Cabinet et une approbation presque unanime au Sénat.

L'impression est également excellente à l'étranger et c'est de bon augure pour le règlement de la question des dettes.

Résumons ces courtes lignes par l'opinion de notre confrère Albert-Petit, des Débats, qui nous paraît de tous points excellente :

« On entend discuter gravement sur l'orientation plus ou moins « à gauche » qu'il convient d'imprimer à un gouvernement d'union nationale pour sauver le franc. Cette discussion est en soi un non-sens. Une monnaie tombe, non à gauche, ni à droite, mais à pic. On ne peut la sauver qu'en face. Les gens de Byzance discutaient théologie quand le Turc escadait les murs. Que faisons-nous d'autre en

discutant sur le degré de radicalisme d'un ministère de salut public ? S'il n'y a rien de changé dans les esprits, si, à l'heure du naufrage, on en est encore à se disputer sur la nuance politique du commandant, inutile d'élever les ceintures de sauvetage. Le remous n'épargnera personne. »

Sauver le franc c'est le seul point qui intéresse le pays ; tout le reste viendra par surcroît le jour où la faillite ne menacera plus la nation.

Un des plus sympathiques sénateurs de la gauche radicale socialiste nous écrivait vendredi :

« Quelles tristes heures nous passons depuis déjà bien des mois... « Le ministère d'Union nationale que vient de constituer M. Poincaré donnera confiance, il faut l'espérer. « Il serait temps, car sans cela nous allions aux pires aventures... »

Le Sénat aura droit à la gratitude de tout le pays, pour avoir contribué largement, par son attitude ferme et unanime, à arrêter la catastrophe au moment où elle se présentait comme presque inévitable.

La confiance revient. C'est un premier résultat. Il est insuffisant.

Il faut nous faire à cette idée qu'un nouvel effort doit être fourni par l'ensemble du pays. La France doit se relever elle-même pour échapper à l'empire de l'étranger. Elle ne doit pas se bercer d'un espoir trompeur : un relèvement sans douleur !

Un journal anglais, l'Observer, écrit avec raison :

« Certes, la France semble à présent prospère, et sa population travaille. C'est la seule note avantagée de l'inflation qui, jusque-là, a été observée ; mais l'autre côté viendra, si le pas décisif n'est pas franchi. Ce pas décisif, ce sont d'immenses sacrifices sous forme d'impôts qui arrêteront le commerce et occasionneront du chômage ; mais aussi ils conduiront à la restauration d'une prospérité réelle. Malheureusement, les commerçants et les paysans français ne se rendent pas compte et leur vue est limitée ; ils sont incapables de voir le désastre qui les menace, si portés qu'ils sont à jurer de leur présente prospérité. »

Tout cela est malheureusement très exact.

Il faut donc que les contribuables fassent leur devoir.

Il ne faut pas se laisser de le répéter : il y a trop de gens à la conscience COMPLAISANTE qui ne font pas des déclarations loyales. Or il faut dire, répéter, crier partout :

« Si tous les contribuables faisaient honnêtement leur devoir, dans 5 ou 6 ans le redressement serait complet et les Français auraient en mains des « papiers » ayant une valeur réelle et définitive, tandis que ces « papiers » ne cessent de se déprécier tous les jours.

Nous entendons bien que les journaux imprimant que le Français est le contribuable le plus chargé du monde. On donne les chiffres suivants :

L'impôt global commence : en France, à 7.000 francs ; en Angleterre, à 50.000 francs ; aux Etats-Unis, à 70.000 francs.

Le taux maximum de l'impôt global est :

En France, de 60 0/0 ; En Angleterre, de 33,33 0/0 ; Aux Etats-Unis, de 20 0/0 ; En Italie, de 10 0/0, et ce taux maximum ne s'y applique qu'à partir d'un million de revenu.

Chez nous, un revenu de 10.000 fr. paie 72 francs ; chez les Anglais et les Américains, il ne paie absolument rien.

Un revenu de un million paie :

En France, 475.272 francs ; En Angleterre, 242.800 francs ; Aux Etats-Unis, 270.100 francs ; En Italie, 100.000 francs.

Tout cela prouve assurément que le contribuable français est accablé, mais... seulement celui qui ne dissimule pas !

Quoi qu'il en soit, on nous annonce que les impôts vont s'accroître encore. Comment ? Dans quelles proportions ?

Nous serons fixés demain par le dépôt des projets de M. Poincaré.

En attendant répondons à l'appel du gouvernement qui demande aux contribuables de verser, par avance et sans même avoir reçu la feuille d'impôts, un acompte aussi gros que possible au percepteur. Ces versements faciliteront la tâche de nos dirigeants dans les heures difficiles que traverse le pays.

rien de seconder nos gouvernants au moment où, dans un louable effort d'union, ils vont s'efforcer de répondre à l'attente de la nation ?

Mais personne ne peut faire des miracles ; et si le pays ne seconde pas l'équipe qui va travailler à son salut, il rendra demain la tâche aussi impossible qu'elle l'était hier.

Inspirons-nous de l'incomparable exemple donné, pendant la guerre, par les combattants. Ils ont consenti, eux, l'effort maximum pour arrêter l'ennemi. Et nous ne saurions pas nous unir, nous, pour parachever leur œuvre ? Ils ont sauvé le pays de l'invasion, et nous n'apporterions pas, unanimement, un concours loyal, complet, à un ministère d'union pour le redressement financier ?

Qu'il ose se lever, celui qui pense autrement ! A. C.

INFORMATIONS

Le nouveau Cabinet

Le Parlement se séparera au mois d'août

Selon toute probabilité, le Parlement pourra se séparer dans la deuxième semaine d'août, après avoir voté les mesures de redressement financier.

Pour remplacer les sous-secrétaires

Le gouvernement a décidé de rattacher aux ministères intéressés les services des sous-secrétaires d'Etat supprimés. C'est ainsi que les directions de l'aéronautique, de la marine marchande et des régions libérées iront aux travaux publics ; les P. T. T., commerce, l'enseignement technique et les beaux-arts à l'instruction publique.

Un supplément de recettes de 4 à 5 milliards

D'après certaines indications, le gouvernement se propose de demander au pays l'effort indispensable pour se sauver surtout par lui-même, ainsi que la Chambre en a manifesté précédemment la volonté. En conséquence, il demandera au Parlement de voter un supplément de recettes au budget, s'élevant à 4 ou 5 milliards et portant aussi bien sur les impôts directs que sur les taxes indirectes.

Il sera fait appel en particulier à une augmentation des droits sur les successions. Enfin, il sera procédé à un rajustement des diverses taxes.

Pour la rentrée des impôts

Le ministère des Finances communique la note suivante :

« Dès son arrivée, le président du Conseil, ministre des Finances, dans une conférence tenue avec les chefs de services intéressés, a donné les instructions nécessaires pour que soient hâtées, dans toute la mesure possible, l'émission et la publication des rôles de contributions directes de 1926 et l'envoi des avertissements. Il a rappelé aux comptables qu'ils doivent, dans tous les cas, recevoir les versements à valoir sur les dites contributions avant même que ces formalités soient accomplies.

« Conscients des difficultés de l'heure, des contribuables ont déjà effectué des versements provisionnels. Il importe que cet exemple soit suivi partout. Aucun refus d'accepter, sous prétexte de non émission des rôles, les versements offerts ne sera toléré de la part des agents de recouvrement. »

Les charges du contribuable français

M. Marcel Marion, professeur au Collège de France, a fait à l'Académie des sciences morales et politiques une communication d'où il ressort que le contribuable français est dans le monde le plus imposé.

En France, l'impôt global commence à 7.000 francs ; en Angleterre, à 50.000 francs ; aux Etats-Unis, à 70.000 francs.

En France, le taux maximum de cet impôt est de 60 0/0, plus exactement de 60 0/0 en tenant compte du double décime ; en Angleterre, de 33,33 0/0 ; aux Etats-Unis, de 20 0/0 ; en Italie, de 10 0/0.

Un revenu de 10.000 francs paie en France 72 francs ; en Angleterre et aux Etats-Unis, rien.

Un revenu d'un million paie en France 475.272 francs ; en Angleterre, 242.800 francs ; aux Etats-Unis, 270.100 francs ; en Italie, 100.000 fr.

Les dettes interalliées

Le Président Coolidge, actuellement en vacances à White-Prince-Camp, a déclaré à la presse :

« L'Amérique est si fermement établie sur les marchés du monde, que tout effort des nations débiteuses pour la déloger serait vain. Il est évident que la concurrence est vive, mais elle est impuissante. Le commerce américain n'a donc rien à craindre des protestations de l'Europe. »

En Allemagne

Le désarmement

Un communiqué officieux dit que dans les milieux allemands, on considère que les conversations relatives au désarmement dont il a été parlé visent simplement au règlement de questions techniques.

« Tout permet de prévoir, ajoute ce communiqué, que ces questions pourront être réglées sans grandes difficultés. » Dans les milieux berlinois, on espère qu'une entente sera réalisée avant le mois de septembre.

Les associations militaires s'entraînent toujours

A Stuttgart, sur un champ de tir utilisé par la Reichswehr et la police de sûreté, des membres des Associations de droite en uniforme font des exercices de tir, sous la direction et la surveillance de fonctionnaires de la police également en uniforme. Ces faits se produisent aussi dans plusieurs autres endroits du Wurtemberg.

Un ministre allemand réclame la réduction du corps d'occupation

Le docteur Bell, le nouveau ministre de la justice et des régions occupées, a déclaré aux représentants de la presse allemande que les contingents de troupes étrangères en Rhénanie s'élèvent encore actuellement à 35.000 hommes, alors que le chiffre normal promis à l'Allemagne au cours de la conférence de Locarno et par la conférence des ambassadeurs, en novembre 1925, serait de 50.000.

Le ministre a ajouté que la gendarmerie étrangère dans les pays occupés était également beaucoup trop forte et que le départ d'un certain nombre de soldats était nécessaire dans l'intérêt de la bonne entente entre les deux peuples.

Négociations commerciales franco-allemandes

Les pourparlers en vue d'un accord provisoire entre la France et l'Allemagne se poursuivent actuellement avec une certaine activité. Les dernières difficultés semblent désormais levées, les négociations apparaissent sous un jour favorable, et il se pourrait qu'un échange de signatures ait lieu dans un délai assez rapproché.

Au Maroc

L'influence du roghi el Boggar

Au Nord, les Kmés, les Ghezaouas, les Beni Arrous, les Soumatas et les Beni-M'Bot ont décidé, au cours d'une réunion tenue à Moulay-Abd-El-Soleim, d'accepter le roghi Moulay Ahmed El Boggar comme chef de guerre et de former des harkas pour opérer chez les Beni Ahmed et les Beni Issée. Ces réfractaires seraient soutenus par un noyau dissident de Beni Zokkar et entraveraient l'action politique espagnole dans la région.

Pour en finir à Ouezzan

Il semble que le principe d'une collaboration franco-espagnole est maintenant établie pour des opérations à effectuer au nord-ouest d'Ouezzan, ainsi que sur la frontière des Beni Zeroul où subsistent certains nids de dissidence. Celle-ci est favorisée par l'incertitude de la situation de quelques tribus parmi lesquelles courent des bruits invraisemblables.

Villages incendiés par des dissidents

Les Kmés livrent actuellement un violent combat aux Ghomaras ralliés. Pendant la nuit dernière, on aperçut des incendies de villages où se déroulait le combat.

Dans les environs de Bah Hocéino, des groupes de dissidents ont attaqué un convoi et pillé le village de Tamahia.

Un autre groupe de dissidents a pillé le village de Mokhta.

Calme dans la tache de Tazza

Notre aviation a bombardé les villages de Beni Mestara insoumis.

En Syrie

Un colonel tué au cours des combats contre les Druses

Le commandement annonce que le total des pertes françaises, au cours des derniers combats contre les Druses, est de 40 tués et de 97 blessés. Parmi les morts figure le colonel Ving. Deux aviateurs ont été brûlés vifs dans leurs appareils, ayant été contraints d'atterrir parmi les rebelles à la suite de pannes de moteur.

En Belgique

La lutte pour le franc belge

Le Conseil de cabinet belge a décidé d'avancer l'heure de la fermeture des établissements publics. Le ministre de l'Industrie et du Travail sera autorisé à limiter l'exportation et à fixer des prix maxima pour le charbon.

Le Conseil s'est enfin occupé de la constitution de la Société nationale des chemins de fer belges. Un prochain Conseil s'occupera des taxes de séjour sur les étrangers.

En Espagne

Un plébiscite aurait lieu bientôt

Le gouvernement a l'intention de célébrer le troisième anniversaire du prononcement de 1923 par un plébiscite. Le vote se ferait au scrutin public ; des commissaires du gouvernement enregistreraient les oui et non que les électeurs viendraient prononcer devant eux.

Le Vésuve entre en activité

Le Vésuve entre de nouveau en activité. Des lueurs incandescentes jaillissent sans cesse du cratère principal du volcan.

De nombreux touristes visitent actuellement le volcan.

CHRONIQUE LOCALE

PART A TOUS !

Dans quelques heures, le pays connaîtra les projets financiers du Gouvernement et l'accueil que la Chambre leur réservera.

Il est probable qu'elle cessera le jeu du massacre ministériel auquel elle s'est amusée depuis 2 ans.

Le mouvement de protestation qui s'est produit mercredi soir contre le ministère défunt devra faire réfléchir les politiciens et leur donner quelque souci, car ils ont dû comprendre que le mouvement était bien dirigé, également contre eux !

Comme l'écrit l'Œuvre :

« Maintenant, voilà nos politiciens hors de la politique et ralliés à la devise : Franc d'abord ! Comment pourrions-nous en vouloir à M. Poincaré d'avoir réalisé l'entente que nous désirions de tout notre cœur dans l'intérêt supérieur de la France ? Et comment ne pas l'aider dans la mesure de nos moyens à faire ce que nous avons demandé nous-mêmes ? Tous à l'œuvre nationale ; il n'est pas trop tard. »

Si tous ceux qui ont une parcelle d'autorité apportent leur concours au nouveau Gouvernement, il est certain que l'œuvre nationale sera assurée d'un réel succès.

Après tant de crises ministérielles, de complaisances coupables envers les auteurs des spéculations les plus éhontées sur le franc, il ne s'agissait plus que de mettre en commun les énergies, les intelligences de nos meilleurs hommes du Gouvernement.

C'est fait ; et déjà la confiance est revenue dans le pays.

D'autre part, la presse anglaise exprime l'espoir que le Gouvernement actuel réussisse dans son œuvre. Elle fait avec un peu d'humeur, car elle comprend que si la situation s'aggravait en France, les pays voisins en pâtiraient également.

Le « Reynolds » de Londres écrit : « En France, à l'heure actuelle, les foules ont une tendance à conspuer les touristes britanniques qui, avec les Américains, sont supposés se moquer des difficultés de la France. Cependant, la vérité est que la Grande-Bretagne a le plus grand intérêt à ce que nos voisins sauvent leur devise. Seul, en effet, ce sauvetage pourra nous

permettre de continuer à commercer avec la France. Pas pour nous que pour n'importe quel autre pays du monde, les ennuis financiers d'une nation voisine ne sont en fin de compte favorables. »

La Taegliche Rundschau, de Berlin, organe de M. Stresemann, ministre des affaires étrangères du Reich, consacre un long article à la situation politique française. Elle conclut :

« Il se peut que Poincaré finisse par mettre de l'ordre dans le chaos financier. Cela nous a réussi. Pourquoi ne réussit-elle pas à la France qui est plus riche que nous ? »

Ainsi, c'est après une période d'angoisses et de craintes, une vague de confiance qui est arrivée.

Les projets financiers du Gouvernement apporteront-ils la solution nécessaire ? Le Parlement saura-t-il rester jusqu'au bout sage, tranquille et attendre des jours meilleurs pour reprendre la bataille des partis et des intérêts électoraux ?

Dans tous les cas, le Gouvernement doit tenir la promesse qu'il a faite ; donner un peu plus de valeur à notre devise, réaliser des économies, défendre le public contre les spéculateurs.

Il faut faire tout cela, à la condition qu'il n'ait pas partie liée avec tous ceux qui, jusqu'à ce jour ont été les naufrageurs du franc.

« Le redressement du franc, dit l'Ére Nouvelle », ne jaillira pas d'un miracle. Il sera l'ouvrage d'une longue patience. La collaboration des grands citoyens et des grands diplomates qui s'est instituée en une minute héroïque ne serait qu'un geste sans portée si elle ne se continuait pas au long des mois qui vont venir et si elle ne traduisait pas fidèlement la volonté passionnée d'un pays en révolte contre un sort injuste et en pleine réaction de salut. »

Seulement, il ne faudrait cependant pas que le public, celui qui travaille surtout, soit toujours l'éternelle victime, que ce soit sur lui que tombent les feuilles si lourdes du fisc.

Part à tous, soit ; mais part à chacun selon ses ressources ; et si d'aucuns persistent à se soustraire à leur devoir de contribuable, il n'y a qu'à donner au fisc les moyens pour le ramener dans le chemin du devoir ; et tant pis si ces moyens sont durs.

Voilà des pleins pouvoirs que tout le monde, sauf les fraudeurs, approuveraient !

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

M. Vaux, gendarme à Souseyrac, est décoré de la médaille militaire.

Compatriote

Notre excellent compatriote M. Paul Vaissé, ancien élève du lycée Gambetta, sous-chef de bureau de l'Enregistrement à la Direction générale, est élevé à la 1^{re} classe. Nos félicitations.

La promotion violette

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

MM. Ald'hui, instituteur à Valprionde ; Ferrier, professeur au collège de Figeac ; Moulène, directeur d'école à Figeac ; Salvy, instituteur à Figeac ; Touriol, directeur d'école à Puy-l'Évêque ; Trévian, professeur au collège de Figeac ; Mme Lacombe, institutrice à St-Vincent-Rive-d'Ort.

Sont nommés officiers d'académie :

M. Babuel, instituteur à Bouzet ; Mme Bennet, institutrice à Tour-de-Faure ; M. Boisselles, instituteur à Thédillac ; M. Bouquet, instituteur à Boissières ; Mme Carcanac, institutrice à Arcambal ; M. Causanel, instituteur à Soualmès ; Mme Cousy, institutrice à Cajarc ; Mme Desplats, institutrice à Figeac ; Mlle Guillien, institutrice à Figeac ; Mlle Chapou, institutrice à St-Pantaléon ; Mme Marqués, institutrice à Marcihaac ; M. Maury, instituteur à Payrac ; M. Roques, instituteur à Labastide-Murat ; Mme Tissandier, institutrice à Montcabrier.

Nos vives félicitations.

La vie municipale

M. Rousseau a été élu adjoint au maire de Carennac (Lot), en remplacement de M. Bru, démissionnaire.

ON N'OSERA PAS !

Un de nos confrères parisiens, le « Soir » établit de façon précise comment on réalise... à rebours des économies dans la plupart des administrations françaises.

Il raconte l'histoire d'un peintre en bâtiments qui avait pour service de nettoyer l'immeuble de la place Beauvau, et qui touchait pour ce service 6.000 francs par an.

« Or, il advint, ajoute notre confrère, que le rapporteur du budget de l'intérieur voulut appliquer la formule des restrictions : « Suppression des fonctions pouvant être remplacées par des entreprises particulières. » Que fit-il ?... Il licencia le fonctionnaire peintre.

« L'entretien de l'immeuble fut alors confié à un entrepreneur de peinture qui prit à son service le peintre licencié.

« Au lieu de 6.000 fr. portés au budget de l'entretien du jouable bâtiment, on peut maintenant lire : « Ripolin : 12.500 fr. ; entretien : 15.000 fr. »

« Plus, bien entendu, les multiples réparations que l'entrepreneur juge nécessaire de faire.

« La suppression de ce fonctionnaire nous coûte donc, bon an, mal an, la coquette petite somme de « soixante mille francs ».

« Comme nous l'indiquions tout récemment, ce n'est pas, malheureusement, un fait isolé ; mais ce qu'il y a de déplorable, c'est au moment où l'on a besoin de restreindre les dépenses de toutes sortes qu'on en fait le plus d'inutiles.

« Nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour constater le fait : dans le Lot, à Cahors, on voit ça chaque jour.

« Parfois, on entend une protestation s'élever au sein d'une assemblée électorale : mais c'est rare.

« Cependant, au cours de la dernière session du Conseil général, quelques économies ont été faites, quelques autres qui seraient également faites, si la motion de M. Coula est appliquée au sujet des autobus.

« Plusieurs lignes inutilisées avaient été proposées. M. Coula a demandé que si un coefficient suffisant de rendement n'était pas atteint, ces lignes seraient supprimées.

« Mais pourquoi n'avoir pas supprimé, immédiatement, ces lignes que l'on sait, à l'avance, être déficitaires, puisqu'elles ne sont pas utilisées par les populations ?

« L'expérience ne sera concluante que dans un an : pendant un an, ces lignes continueront au département une somme importante qui sera bel et bien perdue.

« Des économies, tout le monde veut en faire, mais quand il s'agit de son intérêt particulier, personne ne les vote.

« Aussi bien, il y a beau temps qu'on aurait dû se préoccuper des dépenses qui sont faites dans le département. Le fera-t-on un jour ? Dira-t-on ce qu'ont coûté les travaux somptueux et partant inutiles que chacun constate chaque jour ?

« On n'osera pas !

LOUIS BONNET.

Citation à l'ordre de la Brigade

Voici la citation à l'ordre de la brigade (Armée du Levant) qui a été attribuée au sergent Duché, avec la croix de guerre :

« S'est brillamment conduit au cours de l'attaque effectuée le 10-12-1925 par une bande nombreuse de malfaiteurs sur un poste de gendarmerie aux issues de Damas, en se portant courageusement en avant de la tranchée et servant, lui-même, un fusil mitrailleur, contribuant largement à l'insuccès de l'attaque. A été légèrement blessé. »

Nous sommes heureux d'insérer cette brillante citation parvenue, par suite d'erreur, seulement cette semaine à la famille et nous adressons nos sincères félicitations au jeune sergent et à sa mère, Mme Duché, veuve de l'ancien commandant.

Education physique

M. Picard, capitaine, chef du service départemental d'éducation physique du Lot, à Cahors, est nommé, sur sa demande, à Carcassonne.

Ce n'est pas sans regret que tous ceux qui ont été en relations avec l'excellent capitaine le verront partir.

Ses subordonnés conservent de lui le souvenir d'un chef dévoué et bienveillant dont les qualités d'éducateur étaient très appréciées.

Nous adressons à M. Picard nos meilleurs compliments puisqu'aussi bien c'est sur sa demande qu'il va à Carcassonne où il sera près de chez lui.

Récompenses honorifiques

La médaille de vermeil est décernée aux médailles du Lot suivants pour soins gratuits donnés aux militaires de la gendarmerie : M. Rebière, à Souillac ; Mézard, à Vayrac ; Pélissier, à Luzech.

La médaille de vermeil est également décernée à M. Soulié vétérinaire à Cahors, pour soins gratuits donnés aux chevaux de la gendarmerie.

Avis aux abonnés

Il est rappelé que tous les abonnés actuels du service des eaux ont intérêt à souscrire d'ores et déjà une nouvelle police d'abonnement avec le Fermier pour que le service de leur concession ne soit pas interrompu au premier janvier prochain.

Tout renouvellement opéré après le premier janvier 1927 ne bénéficiera plus des prix actuels des compteurs qui ne sont garantis que jusqu'au 31 décembre prochain.

Récompenses de la Mutualité

Médaille d'or
M. Auricoste (Jules-Gustave-Léon), trésorier de la société de secours mutuels la Mutualité scolaire à Gourdon.

Médaille d'argent
M. Darnis (Joseph-François), secrétaire de la société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul à Gramat.

M. Saint-Chamant (Henri-Louis), administrateur de la société de secours mutuels de Saint-Céré.

Médaille de bronze
M. Bonhomme (Albert-Lie-Urbain-Ernest), trésorier de la société de secours mutuels la Boule de Neige à Payrac.

M. Fraysse (Henri-Pierre), trésorier de la société de secours mutuels la Fraternelle à Prayssac.

M. Robin (Louis), collecteur de la mutualité scolaire de Figeac à Camburat.

Mention honorable
M. Cussac (Noé), délégué de la société de secours mutuels le Soutien mutuel des membres de l'enseignement primaire public et laïque français à Cazals.

M. Dalfour (Louis), vice-président de la société de secours mutuels de Castelfrac.

M. Delsol (Martin), administrateur de la société de secours mutuels Saint-Vincent-de-Paul à Cahors.

M. Gaches (Antonin), ancien vice-président de la société de secours mutuels l'Union fraternelle de Montcuq.

M. Lafon (Paul), délégué de la société de secours mutuels le Soutien mutuel des membres de l'enseignement primaire public et laïque français à Gorse.

M. Lautier (Louis), secrétaire adjoint de la société de secours mutuels St-Martin à Souillac.

M. Mauriol (Gaston-Simon), commissaire de la société de secours mutuels de Puy-l'Evêque.

M. Miquel (François), trésorier de la société de secours mutuels des cantonniers et cantonniers chefs du Lot à Cazals.

M. Monteil (Jules), secrétaire-trésorier de la société de secours mutuels la Solidarité militaire à Cahors.

M. Palisse (Jean-Baptiste), commissaire de la société de secours mutuels l'Union fraternelle à Cahors.

M. Solié (Raymond), commissaire de la société de secours mutuels Saint-Martin à Souillac.

M. Thiérens (Pierre), président de section de la société de secours mutuels la Boule de Neige à Payrac.

M. Vialard (Lucien), vice président de la société de secours mutuels l'Union amicale à Cazals.

Nos Compatriotes
Notre compatriote Lacombrade, ancien élève du lycée Gambetta, élève de Rhétorique supérieure à Toulouse, vient d'être reçu au concours de Bourse de Licences à Paris ; sur 61 admissibles, 50 ont été définitivement admis.

Le jeune lauréat qui fut un de nos brillants sujets, est le fils de M. et Mme Lacombrade, instituteurs à St-Sauveur-la-Vallée du Lot.

Nous leur adressons nos sincères félicitations ainsi qu'au lauréat, si bien préparé par ses premiers maîtres.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, notre jeune compatriote Sans Georges, élève du lycée Gambetta, prix d'excellence de la classe de Mathématiques Élémentaires, vient de subir avec succès l'examen d'entrée à l'Ecole Nationale de Céramique de Sèvres. — Sur 47 candidats inscrits, il a été reçu le 4^e des 7 heureux admis définitivement.

Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations, ainsi qu'à Mme et M. Sans, instituteur à St-Géry, et père de 5 enfants. Nous n'oublions pas ses maîtres du lycée de Cahors.

Trésorerie générale

M. Déjean, receveur particulier des finances de 1^{re} classe, nommé trésorier-payeur général à Cahors, a été affecté pour une période d'une année à l'administration centrale des finances en qualité d'agent chargé d'études.

C'est ainsi que nous l'avons annoncé, M. Richard, préfet en disponibilité, qui est nommé trésorier-payeur général à Cahors.

Commission de réforme

Pour l'élection de délégués du personnel à la Commission de réforme des départements, le Lot est compris dans la 4^e circonscription électorale.

Honorariat

Par arrêté du ministre des finances en date du 21 juillet 1926, M. Pautat, ancien percepteur de Cahors, est nommé percepteur honoraire.

Lycée Gambetta

Voici les résultats des examens du baccalauréat (session de juillet 1926) :

1^{re} Partie

Reçus : Barthélémy Roger, Breil Jean, Chambon Paul-René, Dreneau Louis, Eloy Max, Rescousié Marcel, Cancès Jean, Conte Maurice, Gernal Pierre, Moles Gaston, Bouzon Gaston, Méchin Roger.

2^e Partie

Reçus : Barbet René (mention assez bien), Delpech René (mention bien en Philosophie), Aubrière Raymond (mention assez bien), Cancès Raymond, Couilhac Jean, Delpech Camille, Dilhac Pierre, Fontès Marcel, Galupa Pierre, Hérel Georges, Joly Henri, Tessonnères Raymond (mention assez bien).

Admissibles

Admissibles : Rougeyrolles Robert, Sans Georges, Andrieu Pierre, Arnaud Jean, Pradelle Yvon.

N. B. — L'élève Sans a été reçu au concours de l'Ecole de Sèvres avec le n° 4.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

(Suite. 13)

Largentié Emilien, Cahors	50
Lassaygues Maurice, Cahors	20
Carriou Louis, Cahors	20
Couyba Marius, Cahors	20
Baudet Alexandre, Livernon	20
Vidal Antoine, Téry	20
Murat Julien, Lauzès	20
Borredon Adrien, Lauzès	20
Delbous Amet, Mondoumet	50
Gambar Alfred, Cahors	20
Mille Combes, Cahors	20
Coueslant A., Cahors	1.000
A. L.	100
Mlle Lafargues, Castelfrac	50
Cagnac Albert, Castelfrac	50
Arnal, Castelfrac	25
Pages du Port	20
Divers, com. de Castelfrac	5
Mme Chatain et ses élèves, Lherm	75
Pradié, Lherm	40
Bessou, Lherm	25
Maradeaux Amédée, Lherm	20
Vie Course, Lherm	20
Divers, com. de Lherm	45
Guilhem, Lalbenque, 1 titre de rente 4 0/0	100
Décloux Hippolyte, Cahors	100
joissance du 10 décembre 1925.	
Dalet Jean-Baptiste, Gourdon	100
Divers, com. du Vigay	10
Boucou Philippe, Gramat	20
Commune de Gramat	1.000
Berguignoux Pierre, Montfrac	100
Mlle François, Cahors	100
Divers, com. de Vallées	35
Sarget, Combrès	20
Laffon François, Cahors	40
Pourtanel Jean, Mezil	20
Ernard, Cahors	20
Délon Gaston, Cahors	20
Machou Abel, St-Chels	10
Loupas Gaston, St-Pierre-Tortrac	10
Blissat Julien, Cahors	20
Anonymous	20
Carrière Louis, Livernon	25
Arnaud Antoine, Espédaillac	20
Pichou Jean, St-Céré	20
Commune de St-Jean-Lespinasse	500
Mlle membres de l'Administration des	420
Cont. Ind. du Lot	420
Armand, Assier	10
Delsaut, Thémines	50
Bach Odilon, Assier	100
Datours, Prayssac	200
Gogga Auguste, trésorier gen. du Lot	100
M. et Mme Ségala, Larroque	100
Carlin Eugène, Cahors	100
Delmas Jules, Rocamadour	50
Bach Odilon, Assier	40
Bordes Valentin, Lauzès	20
Divers, com. de St-Germain-du-Bel-Air	50
Guillard Emile, Cahors	50
Dérou Mare, Tournac	50
Bonnet Jean, Cahors	50
Granier Arthur, Cénévières	20
Bos, Gourdon	25
Commune de Gourdon	1.000
Divers, com. du Vigay	20

(A suivre.)

3^e liste des Communes ayant voté une somme pour la contribution volontaire :

Salvia, 1.000 fr. ; Montgesty, 500 fr. ; Martel, 500 fr. ; Cressensac, 500 fr. ; Caniac, 500 fr. ; Caillac, 500 fr. ; Parnac, 500 fr. ; Albas, 500 fr. ; Bretenoux, 500 fr. ; Calviac, 500 fr. ; Quatre-Routes, 400 fr. ; Montvalent, 300 fr. ; Montfrac, 300 fr. ; Cazanc, 300 fr. ; Tour-de-Faure, 300 fr. ; Duravel, 300 fr. ; Frayssinhes, 300 fr. ; Franconlès, 300 fr. ; Masclat, 250 fr. ; Cénévières, 212 fr. ; Les Arques, 200 fr. ; Mercuès, 200 fr. ; Sauliac, 200 fr. ; Le Bastit, 200 fr. ; St-Martin-le-Rond, 200 fr. ; Saux, 200 fr. ; Ste-Alaunze, 200 fr. ; Gigouzac, 200 fr. ; Boissières, 200 fr. ; Montcabrier, 200 fr. ; Labathude, 200 fr. ; Glanes, 200 fr. ; Bergany, 150 fr. ; Fajoles, 100 fr. ; Goujonac, 100 fr. ; Beauregard, 100 fr. ; Beaumont, 100 fr. ; St-Sauveur-la-Vallée, 100 fr. ; Floressas, 100 fr. ; Uzech, 100 fr. ; Fontanes-Lunergarde, 100 fr. ; Valprionde, 100 fr. ; Rilhagud, 100 fr. ; Loupiac, 100 fr. ; St-Paul-de-Vern, 100 fr. ; Albicac, 100 fr. ; Mechnon, 100 fr. ; Belmont-St-Foi, 50 fr. ; Rampoux, 50 fr. ; Nadillac, 20 fr. Total 12.532 fr.
--

Report des 1^{re} et 2^e listes : 43.872 fr. 75.

Total au 23 juillet 1926 : 56.404 fr. 75.

On fait des économies

En vertu du décret du 10 août 1925, supprimant des bureaux d'enregistrement, le bureau de Limogne est supprimé et rattaché à celui de Cahors, à la date du 31 juillet 1926.

Distillations

M. le juge de paix de Cahors a fixé aux dates ci-après la campagne des distillations pour l'année 1926-1927.

Atelier de Cahors, cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, à l'exception des jours de foire et des jours fériés.

Atelier de Regourd, du 1^{er} au 10 de chaque mois.

Débitants de tabac

Dimanche matin, à 10 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, a eu lieu une réunion des débiteurs de tabac pour la constitution d'une association de défense de leurs intérêts.

Il a été procédé à la nomination du bureau :
Président d'honneur : M. Tassart, 1^{er} adjoint au maire.
Président : M. Gabin.
Secrétaire général : M. Avenal.
Secrétaire adjoint : M. Massip.
Trésorier : M. Bessac.

Associations syndicales

Les propriétaires intéressés à l'amélioration des chemins ruraux des communes ci-après désignées ont déclaré se constituer en Associations syndicales pour l'exécution des travaux sur ces dits chemins :

Commune de Calviac, chemin rural de Lherm, association autorisée par arrêté préfectoral du 10 mai 1926.

Commune de Labathude, chemin rural dit de « Bernadet », association autorisée par arrêté préfectoral du 14 mai 1926.

Commune de Boussac, chemin rural de Montel, association autorisée par arrêté préfectoral du 25 mai 1926.

Commune de Goujonac, chemin rural de Thouron, association autorisée par arrêté préfectoral du 31 mai 1926.

Commune de Lamothe-Fénelon,

chemin rural de Lamothe-Haute à Caminade par les Devèzes, association autorisée par arrêté préfectoral du 31 mai 1926.

Commune de Camburat, chemin vicinal de Poujoulatoux-Granges, association autorisée par arrêté préfectoral du 14 juin 1926.

Commune de Martel, chemin rural des Landes, association autorisée par arrêté préfectoral du 2 juillet 1926.

Brevet élémentaire

Les examens du Brevet élémentaire (aspirantes et aspirants) ont commencé lundi matin.

Candidates et candidats sont au nombre de 300 environ.

Hyménée

Lundi a été célébré à Valprionde le mariage de M. Jean Vidallac, fils de l'entrepreneur de carrosserie bien connu de la rue de la Banque, avec la gracieuse Mlle Bérengère Lacombes, de Valprionde.

Aux jeunes et sympathiques époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

UN DRAME CONJUGAL

Un mari tue sa femme et se tue

Le petit hameau de Divillac (près de Castelnaud-Montriat) a été dimanche matin le théâtre d'un drame conjugal qui a provoqué la plus vive émotion dans la région.

Au hameau de Divillac, vivait le sieur Combrousse, propriétaire, âgé de 52 ans et sa femme, née Boyé, âgée de 45 ans.

Tous les deux étant veufs s'étaient remarqués en 1920.

Mais l'union parfaite ne régna pas longtemps dans le ménage. Combrousse était violent, surtout lorsqu'il avait bu.

La femme Boyé se retira dans sa propriété qui est contiguë à celle de Combrousse, puis une action en divorce fut déposée devant le tribunal de Cahors.

Il y a 15 jours environ, sur les conclusions de M. Lacaze, défenseur de la femme Boyé, le tribunal prononça la séparation de corps et condamna Combrousse à payer une pension alimentaire à sa femme et à verser une provision de 1.000 francs.

Il est probable que c'est cette condamnation qui rendit furieux Combrousse.

Le drame

Dimanche matin, Combrousse alla trouver sa femme qui sortait de la messe. La femme l'aperçut et craignant les violences de son mari qui était sur la route, elle partit en passant à travers champs.

Combrousse la poursuivit, la rattrapa, l'abattit d'un coup de fusil, puis sortit un revolver et tira.

Deux balles frappèrent à la tête la malheureuse femme qui fut tuée sur le coup.

La gendarmerie de Castelnaud, prévenue, arriva et se mit à la recherche de l'assassin.

Peu après, on trouva le corps de Combrousse dans un taillis. Combrousse s'était tiré une balle dans la tête ; il respirait encore, mais il mourut dans la soirée.

M. le capitaine de gendarmerie se rendit sur les lieux et procéda à l'enquête.

LEGS

Le préfet du Lot a l'honneur d'informer les héritiers inconnus de feu Jean Guy, en son vivant demeurant à Pinsic, que, par testament, en date du 28 octobre 1924, le dit Jean Guy a, entre autres dispositions, légué à la commune de Pinsic une somme de 2.000 francs.

En conséquence, les dits héritiers sont invités à prendre connaissance du testament, en l'étude de M. Doradès-Monts, notaire à Souillac, à donner leur consentement à son exécution, ou à produire leur moyen d'opposition. Tous actes à ce destinés devront être adressés à la préfecture du Lot, dans un délai de trois mois, à partir de l'accomplissement des présentes formalités, faute de quoi ils ne seront plus recevables.

Procès-verbal

M. le commissaire de police a dressé procès-verbal contre un revendeur nommé C., qui vendait, avec une balladeuse, des denrées dans les rues de la ville.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 12 au 17 juillet 1926, a été la suivante :
Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes.
Interlocaux : 5 hommes.
En extra : 2 hommes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme.
Offres d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 5 femmes.

Qui l'a perdue ?

Mme Pommer a trouvé samedi une montre.
La réclamer au Bureau du Journal.

Concours d'ovins de Gramat

Le concours spécial de la race ovine des Causses du Lot se tiendra à Gramat, le 22 août 1926.

Les éleveurs désirant concourir doivent se faire inscrire avant le 16 août, à leur mairie, qui leur délivrera des imprimés pour demande d'inscription.

Une somme de 7.500 fr. sera attribuée en primes aux meilleurs lots,

Appel adressé aux agriculteurs par les grandes associations agricoles

Agriculteurs ! La dette publique démesurément grossie par la guerre et par ses suites funestes, pèse gravement sur le budget de la France ; elle est une des causes principales de la crise économique actuelle.

Il importe de diminuer le plus rapidement possible le poids de cette dette.

Pour hâter l'amortissement de sa dette, la Nation fait appel à une contribution volontaire des Citoyens. Les agriculteurs qui ont donné tant de preuves de leur patriotisme, n'hésiteront pas à répondre.

Sans doute, les contribuables sont déjà soumis — de par les dernières lois fiscales — à de lourdes charges, qui ont précipité pour objet l'assainissement de la situation financière ; ils ne refuseront pas de faire davantage, s'ils le peuvent, pour obéir à l'appel du pays.

Toutes les garanties sont données pour que ce nouveau sacrifice porte ses fruits : Aucune fraction des sommes souscrites pour l'amortissement de la dette ne pourra être employée à d'autres fins.

Les titres amortis seront déduits en présence d'une délégation du Comité national de la contribution volontaire, composé de personnalités indépendantes et dignes de foi.

L'autonomie absolue de la caisse d'amortissement dont les fonds doivent être déposés à la Banque de France, est assurée par des statuts, par le règlement d'administration publique sorti des délibérations du conseil d'Etat, par les déclarations formelles du Gouvernement par l'affirmation solennelle de M. le Président de la République.

Enfin, la loi du 30 Juin 1926, en rendant plus stricte les dispositions fixant le plan des Bons de la Défense Nationale, donne la certitude que les sommes provenant de la contribution volontaire serviront à une réduction définitive de la Dette Publique.

Dans ces conditions, souscrire est un devoir pour tous les Français, dans la mesure de leurs moyens. C'est également un acte de clairvoyance.

En contribuant à diminuer la dette publique, ils travailleront en même temps à l'allégement des charges de l'Etat et à l'amélioration de la situation économique ; ils défendront ainsi leurs propres intérêts.

Arrondissement de Cahors

Boissières
Accident. — En engrangeant son foin, M. Elie Garrigou, du Mas du Camp, a fait une chute. Malgré de sérieuses contusions, l'état du blessé n'inspire pas de sérieuses inquiétudes.
Frayssinet-le-Gélat
Fête votive. — La fête de notre commune est renvoyée au 22 août.
Belmontet
Accident agricole. — Dimanche, M. Joseph Delmas, du hameau des Hébrals, a été victime d'un de ces accidents malheureusement trop nombreux à cette époque de moissons.
Par suite du bris du boulon qui soutient le siège de la moissonneuse mécanique, M. Delmas tomba juste en avant de la scie qui lui déchaîna affreusement le pied droit et lui laboura la cuisse, avant que l'on eut eu le temps d'arrêter l'attelage.
Quelle prudence il faut avoir pour manier ces instruments agricoles ! De plus, il faudrait en vérifier soigneusement le mécanisme et la monture.
Laburgade
Certificat d'études. — A l'examen du Certificat d'études qui a eu lieu à Laburgade le mardi 20 juillet, notre école mixte avait présenté 3 candidats. Tous les trois ont été reçus.
Ce sont : MM. Cubaynes Robert, mention bien ; Ferny Gaston.
Mlle Imbert Alice.
Félicitations aux élèves et à leur dévoué maître M. Fournié.
Esclauzels
Chien enragé. — Ces jours derniers, une famille d'Esclauzels a été mordu par un chien enragé lui appartenant. L'animal est mort quelques instants après et les personnes mordues sont parties immédiatement pour l'Institut Pasteur.
Par ces fortes chaleurs, il est prudent de surveiller ses chiens.
Luzsch
Election d'un adjoint. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi dernier afin de procéder à la nomination d'un premier adjoint en remplacement de M. Poujade, élu maire.
Etaient absents : MM. Boulzaguel, Auguste Vidal, Lugan, G. Laurent, Desprat et Miran.
A l'unanimité des dix présents, M. Auguste Vidal, qui n'assistait pas à la séance a été élu premier adjoint de la commune de Luzsch.
Duravel
Succès. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Denise Coldey, fille de Mme et M. Coldey professeurs à Rodéz, et petite-fille de Mme Vve Fillehol, vient de subir avec succès à Toulouse, les épreuves du baccalauréat 1^{re} partie. Nos bien sincères félicitations.
Nous sommes heureux d'annoncer également, que Mlle Mimé Castagné, fille de Mme Vve Léa Castagné a été reçue aux épreuves du brevet d'enseignement primaire supérieur, qu'elle a subies à Cahors.
Nous lui adressons aussi, nos cordiales félicitations.
Les moissons. — C'est le temps des moissons, c'est le temps des chansons ; c'est aussi le temps des rudes labeurs. Néanmoins, moissonneurs et moissonneuses, bras nus, col ouvert, de l'épave aux dernières lueurs du jour précèdent ou suivent en riant et plaisantant, la machine à couper les blés, pour assembler et tier les gerbes qu'ils sont impatientes de mettre hors d'atteinte d'un mauvais orage. Où sont donc les faucelles de nos grands-pères ?
Jeunes et vieux activent la besogne, ne ménagent ni leurs efforts, ni leur peine, en dépit de la sueur qui ruisselle de tout leur corps. Et dans quelques jours, lorsqu'à l'abri des intempéries, sont en gerbers, soit dans les granges, ils pourront contempler indolente et sauvée cette récolte qui leur a coûté tant de travail, ils seront payés de leurs grandes fatigues.
Viendront prochainement les dépiquages qui fixeront les agriculteurs sur le rendement de leurs blés, car

celui-ci est très aléatoire, et de nombreux facteurs en changent le produit. Cependant, on croit d'ores et déjà devoir augurer généralement une bonne récolte, les gerbes étant lourdes, et de ce fait chargées de grains.
Arrondissement de Figeac
Figeac
Conférence. — Pour supprimer la guerre et reconstruire économiquement la France et le monde, grande conférence le vendredi 20 août à 20 h. 30 à Figeac au théâtre municipal, par M. Pierre Bouissou, avocat à la Cour d'Appel de Paris.
Les dames et les jeunes filles auront des places réservées.
Probité. — Le 17 juillet, jour de foire à Assier, M. Marcelin Molinié, de Sainte-Eulalie, étant allé à Assier pour vendre des agneaux, se rendit à l'auberge Lambert pour dîner. Après avoir payé son écot, Molinié partit et, croyant remettre son portefeuille dans la poche de son veston, le laissa glisser sous la table. Ce geste malheureux fut remarqué par Marie-Louise Despeyroux, de Ruyres, qui s'empressa de ramasser le portefeuille, et courut le remettre à son propriétaire. Elle ne voulut accepter d'autre récompense que la satisfaction d'avoir accompli une bonne action.
Course cycliste. — Le véloc-club figeacois organise pour le dimanche 8 août une course cycliste sur le parcours Figeac, Capdenac-le-Haut, Clayrou, Cuzac, Felzins, La Pierre-Lévy, Figeac, Lamadeleine, Le Mas de Noyer, Faycelles, Bédier, Ceint-d'Eau, Figeac.
Le départ de cette épreuve sera donné Avenue Victor Hugo, à 14 h.
Tribunal correctionnel. — Audience du 24 juillet. — Cabriès Albert-Louis, 42 ans, propriétaire à Lascombes, commune de Figeac, a la tête près du bonnet et il lui en faut peu pour s'emporter. Il est prévenu de coups et malgré toutes les raisons qu'il donne pour sa défense, il s'entend condamner à 16 francs d'amende avec sursis et aux dépens.
— Gandois Henri, 35 ans, cultivateur à Bretonoux, est prévenu de défaut de certificat d'immatriculation. C'est bien par ignorance qu'il s'est mis en contravention, et, à l'audience, il en manifeste tous ses regrets. Le tribunal en tient compte et ne le condamne qu'à 16 francs d'amende et aux dépens.
— Garcia José, 26 ans, sujet espagnol, terrassier, sans domicile fixe, est comme tous ses compatriotes, quelque peu querelleur. Pour un motif futile, il roua de coups son chef de chantier, lui fracturant deux côtes à l'aide d'une fourche. Puis son coup fait, il quitta la région. Il devait comparaître pour violence à un citoyen chargé d'un service public, mais il fait défaut. Le tribunal se passe de sa présence et le condamne à trois mois de prison par défaut.
— Tillet Claudine, 45 ans, journalière à Aynac, est prévenue de vol. Vivant depuis plusieurs années avec un nommé Sembel, dit « Gustou », et celui-ci lui ayant manifesté son désir mieux, pour lui en ôter le moyen, de s'emparer de ses économies, une somme de 1.500 fr. et les cacha dans le coin où ils furent découverts par le gendarme chargé de l'enquête. A l'audience, la femme Tillet assure que ce n'était point dans le but de voler qu'elle s'empara de cette somme ; d'ailleurs, elle promet de rendre à « Gustou » tout ce qui lui revient, et dit-elle, « davantage même ». Le tribunal, tenant compte de sa bonne réputation et la considérant comme un peu simple d'esprit, la condamne à 100 francs d'amende et aux dépens.
Montredon
Succès scolaires. — Les cinq élèves présentés, trois garçons et deux filles ont été reçus au certificat d'études. La jeune Massip Marie a obtenu la mention bien. Félicitations aux élèves et aux maîtres.
Ligne électrique. — Les travaux d'exécution de la ligne de transport d'énergie électrique de Lamativie à

Viviez se poursuivent activement. La plupart des fouilles sont faites et les pylônes amenés à pied d'œuvre. Nos félicitations aux frères Bastien, chargés de la construction de cette ligne.
Planioles
Accident du travail. — En extrayant du sable dans le ruisseau de Planioles, M. Emile Huc se blessa sérieusement à un pied et a dû cesser son travail pour quelques jours.
Lacapelle-Marival
Accident. — M. Henri Bedou s'est fracturé une jambe en sautant d'un char qu'il venait de charger de foin. Nos vœux de prompt rétablissement.
Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Manifestation de sympathie. — Dimanche a eu lieu le banquet offert à M. Villadiou, inspecteur primaire, qui prend sa retraite.
Cette manifestation de sympathie présidée par M. Illeret, inspecteur d'académie réunissait 180 instituteurs et instituteurs. Le banquet fut bien servi.
Des toasts ont été portés par MM. Delmas, directeur de l'école de Gourdon ; Astorg, président de l'Amicale, Mottaz, Illeret, l'inspecteur d'académie.
M. Villadiou remercie en excellents termes.
Un bronze a été offert à M. Villadiou et une gerbe de fleurs à Mme Villadiou.
Nous renouvelons à M. Villadiou nos souhaits de longue et bonne retraite.
Foire. — Notre foire de juillet, dite de la Madeleine, a été peu importante par rapport à celles de l'hiver. Il s'est traité néanmoins beaucoup d'affaires. Les marchands étalagistes débordaient de tous les côtés.
Cours moyens pratiqués :
Bœufs gras, 250 à 265 fr. les 50 kilos, vente active ; bœufs de travail, 5.000 à 6.600 fr. la paire ; bouvillons, 1.800 à 2.800 fr. la paire ; porcs de charcuterie, 420 fr. les 50 kilos ; porcelets, 250 à 300 fr. les 50 kilos ; moutons gras, 4 fr. à 4 fr. 50 ; agneaux, 4 fr. 75 à 5 fr., le tout le kilo ; chevreaux, 3 fr. 50 le demi-kilo.
Poules, 4 fr. 50 ; poulets, 6 fr. ; canards, 4 fr. 50, le tout le demi-kilo ; pigeons, 10 à 12 fr. la paire ; oeufs, 5 fr. la douzaine ; lapins domestiques, 2 fr. 75.
Oisons, 26 fr. pièce de un mois et demi ; 30 fr. pièce de 2 mois ; 26 fr. la paire de 15 jours ; canetons mulâtres, 24 fr. la paire ; communs, 7 à 8 fr. la paire de dix jours.
Une troupe d'artistes victimes d'un accident d'auto. — M. Dumaine, de la troupe Dumaine, qui venait de donner une représentation au théâtre des Nouveautés de Brive et qui se rendait à Gourdon en auto avec sa troupe pour y donner la même représentation, a été victime d'un accident d'auto qui aurait pu être très grave.
Sur le parcours compris entre Souillac et Le Roc, au bout d'une côte suivie d'un tournant brusque dont rien n'indiquait l'existence, M. Dumaine, qui marchait à une allure modérée, a vu brusquement arriver sur lui, comme un bolide, une torpédo conduite par un habitant de Payrac. Le choc a été formidable, à tel point que Mme Dumaine a défoncé le réservoir à essence avec ses genoux. Elle a été transportée à Souillac, où le docteur Rebière lui a donné les premiers soins ; son état est d'ailleurs très satisfaisant. Personne autre n'a eu de mal, seuls les dégâts matériels sont importants.
L'enquête d'usage a été faite par la gendarmerie.
« C'est super-chic ! » — Nous avons eu samedi 24 juillet une revue fort intéressante qui a particulièrement charmé l'auditoire par la tournure Louis Dumaine, le désopilant fantaisiste des « Ambassadeurs » de Paris.
C'est une équipe d'artistes de talent qui intéresse, amuse, charme tout à la fois. La musique, les danses, les chants, les costumes, les décors sont irréprochables.
C'est une bonne et agréable soirée à passer avec une folle gaieté.

Nous exprimons le vœu que M. Louis Dumaine repasse l'an prochain.
Couzou
Accident. — M. Emile Raffy, propriétaire à Couzou, était dernièrement occupé à brider son cheval, lorsque ce dernier, pris subitement de peur, fit un écart si brusque que M. Raffy fut renversé et se blessa assez grièvement.
Martel
Trafique baignade. — Samedi, quelques jeunes gens étaient descendus à Gluges prendre un bain. Le jeune Sol était à peine dans l'eau qu'il perdit pied et s'enfonça dans une dépression de la Dordogne. Le voyant disparaître, ses camarades, manquant peut-être de sang-froid, allèrent chercher du secours, lequel fut un peu long à arriver. Quand on repêcha le pauvre jeune homme, la mort avait fait son œuvre. Tous les soins des personnes présentes et du docteur Durieux, appelé aussitôt, furent inutiles.
Le jeune Sol était le fils de Mme et de M. Sol, forgeron à Lasvaux, et le petit-neveu de Mme et de M. Sol, de Martel, chez qui il était en pension. Elève de notre école primaire supérieure, il devait passer son examen pour le brevet élémentaire lundi.
Ses obsèques ont eu lieu à Lasvaux. Une importante délégation de ses camarades de l'école primaire supérieure de Martel y assistait.
A ses parents si cruellement éprouvés, ainsi qu'à Mme et M. Sol, de Martel, nous offrons nos bien sincères condoléances.
Salviac
Foire. — Notre foire mensuelle de juillet a été assez peu importante, en raison des travaux pressants de la saison, qui retiennent nos agriculteurs aux champs.
Cours principaux : Bœufs gras, 240 à 260 fr. les 50 kilos ; une dizaine de paires de bœufs gras furent rapidement vendues ; vente assez lente sur les bœufs de harnais.
Bœufs de labour, 7.000 à 8.000 fr. ; bœufs d'attelage, 6.000 à 6.500 fr. ; bœufs doublons, 5.500 à 6.000 fr. ; bouvillons, 2.500 à 3.000 fr. ; vaches de travail, 5.500 à 6.800 fr., le tout la paire ; veaux de lait, 5 fr. 75 à 6 fr. le kilo.
Marché aux moutons moins bien pourvu qu'à l'ordinaire ; moutons gras, 3 fr. à 3 fr. 75 ; agneaux, 4 fr. à 4 fr. 75 le kilo ; brebis de rapport, 200 à 250 fr. ; moutons, 150 à 180 fr. ; élèves, 180 à 250 fr. ; porcelets, 200 à 250 fr. la pièce.
Halle aux grains : Pas de blé ni maïs ; pommes de terre, 60 à 65 fr. le sac de un hectolitre.
Poules, 4 fr. à 4 fr. 50 ; poulets, 5 fr. à 5 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; canards demi-gros, 5 fr. 50 le demi-kilo.
Pour la première fois, le marché était tenu place de l'Oratoire.
Comme cela arrive trop souvent, les marchands professionnels achètent avant l'heure ; le Conseil municipal devra faire cesser ces habitudes, qui sont préjudiciables aux intérêts de la population.
Canetons ordinaires, 9 à 10 fr. ; canetons mulâtres, 18 à 22 fr. ; oisons de un mois et demi, 28 à 35 fr. la paire.
Fromages du pays : 3 fr. 50 la douzaine.
Jardinage toujours à des prix élevés ; Plantes de poireaux, 2 fr. 50 le paquet ; choux pommés, 1 fr. à 1 fr. 50 le paquet ; salades, 0 fr. 30 ; choux à planter, 4 à 5 fr. le cent ; céleri, 1 fr. 50 le paquet.
Foin, 15 fr. ; paille, 8 à 10 fr.
Vin. — Le vin est en hausse et se vend à raison de 275 à 300 fr., tous frais en sus, suivant qualité.
Bois de chauffage assez peu demandé.
Nombreux marchands forains. Prochaine foire le 20 août.
Souillac
Un ancien gendarme victime de son dévouement. — M. E. Teysandier, gendarme en retraite, s'est noyé dans la Dordogne alors qu'il s'efforçait de porter secours à un pupille de la Nation se trouvant en danger.
Ce dernier a pu être sauvé par M. Rouves.

Dernière heure

Au Palais-Bourbon
Le bureau élu par le comité directeur de l'intergroupe du salut public s'est réuni sous la présidence de M. Morinaud ; il a voté, à l'unanimité, un appel adjurant ses membres et ses amis d'abandonner leurs polémiques d'hier pour s'inspirer exclusivement de l'esprit d'union nationale ; il conclut ainsi :
« C'est cet esprit qui a présidé à la formation du cabinet et sans l'appui des groupes de gauche il serait impossible de grouper autour du gouvernement la majorité compacte et fidèle qui permettra de réaliser le programme de salut public. »
La manifestation des fonctionnaires est interdite
Le ministre de l'intérieur a décidé d'interdire l'impulsive manifestation que le Cartel des fonctionnaires, employés et ouvriers des services publics a annoncée pour ce soir mardi, à 18 h. 30. Cette manifestation, on le sait, devait consister à se rendre en masse devant la Chambre des députés pour protester contre l'insuffisance du relèvement des traitements et des salaires prévus par la loi de finances.
Au Maroc
On signale sur le front nord, dans le secteur de la 128^e division, quelques rassemblements hostiles contre les peuplades soumises dans la tâche de Taza. Les partisans ont occupé les ksours de Ouled-Ali, ainsi que la cote 3020.
Il y aurait encore cent cinquante familles des Beni-Youb insoumises hors de la vue des postes de la cote 1782.
Les derniers insoumis Beni-Hassan sont en pourparlers.
Le Sultan du Maroc et sa suite sont partis ce matin à destination de Lyon et de la Savoie.

LES CHANGES

Les changes à 11 heures étaient :
Livres : 196,50.
Dollar : 40,40.

REMBEROIEMENTS

Les familles BAUDEL, CASSAN, DELCROS et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Madame veuve DELCROS
Née ANDRIEU

AVIS

De nombreuses personnes nous remercient journalièrement de l'excellente recette que nous avons publiée, recette qui consiste à faire soi-même, pour 4 fr., un litre d'excellent vin fortifiant, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table.
Pharmacie Orliac à Cahors.

UNE INFIRMIÈRE

DEMANDE A SOIGNER
les Malades à domicile et les Dames en couches
BONNES RÉFÉRENCES
S'adresser au Bureau du Journal

Bons Menuisiers demandés

USINE LATÉCOÈRE AVIATION
TOULOUSE

A VENDRE

Une bonne VACHE Hollandaise
Cinq Ans
Pleine de huit mois
S'adresser au Bureau du Journal

AVIS DE DETTES

Monsieur Paul BREILINGARD, employé à la Cie du P.-O. informe le public qu'il ne paiera plus les dettes que pourrait contracter sa femme, Madame Yvonne BREILINGARD, née GUILHEM, cette dernière ayant quitté le domicile conjugal.

ERRATUM

L'insertion parue dans le Journal du Lot du dimanche 25 juillet 1926, sous la rubrique : « Purge d'hypothèques légales », doit être rectifiée comme suit :
A la soixante-et-unième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Monsieur BACH a été déclaré adjudicaire de la maison lot n. 2 », « Monsieur BACH », le mot « lot » doit être supprimé et remplacé par « M. BACH ».
A la soixante-deuxième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Madame Marie-Ezilda DE-NUC », le mot « Madame » doit être supprimé et remplacé par « M. NUC ».
A la soixante-troisième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Madame Marie-Ezilda DE-NUC », le mot « Madame » doit être supprimé et remplacé par « M. NUC ».
A la soixante-quatrième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Monsieur POUCHET », le mot « Monsieur » doit être supprimé et remplacé par « M. POUCHET ».
A la soixante-cinquième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Madame Marie-Ezilda DE-NUC », le mot « Madame » doit être supprimé et remplacé par « M. NUC ».
A la soixante-sixième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Monsieur POUCHET », le mot « Monsieur » doit être supprimé et remplacé par « M. POUCHET ».
A la soixante-septième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Madame Marie-Ezilda DE-NUC », le mot « Madame » doit être supprimé et remplacé par « M. NUC ».
A la soixante-huitième ligne de la deuxième colonne de cette insertion, au lieu de : « Monsieur POUCHET », le mot « Monsieur » doit être supprimé et remplacé par « M. POUCHET ».

P. HUARD.

ROBERT BOUTEFÉU
Chaufeur

PAR
le Comte de BAILLEHACHÉ
XXXV
— Si j'étais certain qu'elle me plût, je n'hésiterais pas, murmura Damien.
— A propos de cousin, reprit Maxence, j'ai tout lieu de croire que votre cousin de Saint-Maudé a deviné, je ne m'explique pas comment, votre aventure.
Damien sursauta :
— Guillemette ? comment cela ?
— Vous savez qu'elle est venue, après la moisson, passer une quinzaine de jours au Plessis. Elle était souvent soucieuse et m'a demandé de vos nouvelles. Selon votre désir, nous avons dit que vous étiez dans le Midi. Un jour, elle m'a demandé : « Etes-vous certain que mon cousin Damien n'aït point passé par la Bretagne le mois dernier ? » Je lui ai affirmé que non.
Le marquis rougit violemment, il se souvenir du mot, griffonné en hâte, en un moment de lassitude morale, dans le livre d'heures de Made-moiselle de Saint-Maudé, près de Pontorson...

XXXVI
— Signart avait envoyé un nouveau chauffeur ainsi qu'il en avait été convenu, mais avec quelques jours de retard, causés par l'annonce de l'assassinat de Bouteféu. Le pilote expert qui devait le remplacer à Wiesbaden fut envoyé en Sicile avec le dédit, et un nouveau chauffeur expédié aux Silversmith. Il télégraphia son départ de Paris, et Benjamin alla l'attendre à la gare de Wiesbaden, avec la grande Ooppel et le chauffeur allemand Ernst Werner. Iris et Arabella en profitèrent pour aller en ville acheter des gâteaux et quelques frivolités ; elles devaient rencontrer Ben à la gare pour le retour.
Elles descendirent du tramway toutes chargées de paquets et les déposèrent dans la voiture jaune où Ernst les rangea dans les coffres. Puis, n'ayant rien à faire, elles rentrèrent dans la gare pour rejoindre Ben sur le quai.
Le rapide Paris-Francfort venait d'arriver ; un flot de voyageurs ponctué de bleu par les capotes horizon des permissionnaires, défilait vers les tournois de sortie des quais. Benjamin était au premier rang du groupe qui attendait ; il appela à voix haute :
— Alcide Ménars ! de la maison Signart !
Les voyageurs passaient sans répondre ; gros Allemands, représentants de commerce ; minces hobe-

accident survenu à un chauffeur de la maison Signart, dit la jeune Française. Je suis de ses amies...
— Une amie de Bouteféu ? demanda Bella en estimant à deux dollars le costume complet de la voyageuse.
— Oui, Madame, fit celle-ci en devenant pourpre. Je ne pouvais avoir de ses nouvelles... alors je suis venue... je viens de très loin... Le connaissez-vous ?
Bella continuait d'examiner la nouvelle venue ; elle portait les cheveux à la mode des filles de chambre du Massachusetts, mais avait les traits fins, les mains fines, la voix douce... Ce n'était pas une fille du peuple ; une demi-mondaine non plus... alors ? Encore une sœur ? Le marquis de Plomeur n'en avait qu'une, la princesse de la Tour d'Angoumois.
— Alors... une rivale ?
Iris faisait les mêmes réflexions. La pensée que Bella pût devenir marquise, alors qu'elle-même l'avait tant rêvé l'irritait.
— Oui, madame, dit-elle. Si vous voulez le voir, il est chez nous. Nous vous emmenerons bien volontiers, car c'est loin, il va mieux.
La voyageuse eut un grand soupir de soulagement :
— Oh ! merci, madame, merci ! vous êtes bien bonne ? je vous en suis très reconnaissant !
On monta dans la grande Ooppel qu'Ernst mena un train d'enfer pour impressionner les Français, et les six

voyagers descendirent devant le péron d'Adlersnest.
Les habitants du château prenaient le café dans la bibliothèque. Sir Michail regarda par la fenêtre :
— Il est bien, le chauffeur, mais qui est la dame ?
— Une dame ? s'écria lady Silversmith. Est-ce qu'il vient avec sa femme ?
Déjà Céline, montée dans la voiture, accompagnait Alcide Ménars à ses appartements dans la maison du garde ; Benjamin et les trois femmes montaient le péron. Iris entra la première et s'adressa à Maxence :
— Votre Grâce, une dame française vient d'arriver, de très loin, dit-elle, pour voir Bouteféu... Je ne sais pas qui elle est.
— Pour Bouteféu ? répéta le prince.
Une inquiétude passa sur son front ; il demanda à lady Silversmith l'autorisation d'aller voir et se trouva, dans le grand vestibule de marbre, en face de Mlle de Saint-Maudé :
— Comment ! ma cousine ??? s'écria-t-il.
— Ah ! Maxence ! fit-elle. Vous êtes ici ? Dieu soit loué... Mais alors je suis inutile... pardonnez-moi, je vais repartir.
— Repartir ? venir de Bretagne ici pour repartir ? pas avant de vous être bien reposée au moins !
Il lui prenait des mains l'humble petit sac de voyage.
— Venez que je vous présente.
Il la fit entrer dans la bibliothèque

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Dernier revenu', 'Cours du 16 juillet', and 'Cours du 23 juillet'. It lists various financial instruments like 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', and 'Crédit Foncier' with their respective values.

Chemins de fer

Table listing railway lines and their status, such as 'Est 6 0/0', 'Nord 3 0/0', and 'Orléans 5 0/0', with columns for dates and values.

Bibliographie

Qu'est devenue la Victoire

Versailles-Lozarno-Genève (1) par Alphonse JOUET, Avocat honoraire à la Cour.

Les courbes du drame et les étapes de la chute. Si tous les problèmes qui nous passionnent et qui nous inquiètent, dans la crise actuelle, étaient traités avec autant de méthode, et avec une documentation aussi sûre, nous verrions plus clair dans nos affaires, ce qui est la première condition pour se tirer d'affaire.

ter à discussion, il n'a jamais omis d'appuyer son opinion de notes contenant toutes les références nécessaires à la jurisprudence et aux travaux parlementaires.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 187 de La Femme et l'Enfant qui vient de paraître: Seule, la Famille peut sauver l'Etat: Paul Coquemard. — En montant la Côte: La Mouche du coche. — Notes et impressions sur le mouvement démographique et l'histoire de la population dans la vieille France: M. Théodore. — Coups de griffes: Roger Debry. — La vie intellectuelle et morale: Le Billet de l'Oncle; le Théâtre; le Cinéma; les Livres. — A travers Journaux et Revues: Henriette Charasson. — Variétés: Autour du lac Léman (croquis de voyage): Marthe Coquemard. — Carnet de Quinzaine: G.-G. Rose-Goudin. — La Corbeille à Ouvrage: Mireille. — Un peu de médecine, beaucoup d'hygiène: Docteur Van der Elst. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres: Maître Jacques. — Le Coin des Mamans: Pédicure, Education: M. Comollet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands: Marianne. — L'Education physique: R. Gary. — Notre cours pratique de langues vivantes: l'Espagnol (44e leçon): Henri Billemonet. — Economie ménagère et domestique: le Fichier de la Cuisine; Cours d'enseignement ménager; l'Infirmière à la Maison; à la Ferme et au Jardin; l'Education familiale; la Vie quotidienne. — Chronique financière: Elie Baur. — Feuilletton: A l'Aube: Myriam Thelen.

Les rapports entre Propriétaires et Locataires

de locaux d'habitation et d'usage professionnel. Commentaire pratique de la loi du 1er avril 1926 et des principales dispositions des autres lois en vigueur avec textes et références aux travaux préparatoires et à la jurisprudence, par Louis LESPINE, Avocat à la Cour de Paris.

ETUDE DE M. François SÉGUY

Avoué à Cahors, rue St-Pierre.

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de première instance de Cahors, le vingt-sept novembre mil neuf cent vingt-cinq.

Enregistré et signifié à partie. Au profit de dame Marie BOUZOU, épouse séparée de corps de Monsieur MILHAU, domiciliée à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

Contre Lucien MILHAU, domicilié aux Masseries, commune de Saint-Géry, actuellement à Viviez (Aveyron).

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux par conversion du jugement primitif de séparation de corps à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait: F. SÉGUY.

IMP. COUËSLANT (personnel intéressé) Le Gérant: A. COUËSLANT.

MANUFACTURE de Papiers Peints Rochefort. Vente directe du fabricant aux consommateurs. Papiers peints depuis 0,80 le rouleau. Envoi franco d'Album Nouveautés 1926. PAPIERS PEINTS depuis 0,80 le rouleau. Échantillons franco. GRANDE MANUFACTURE 51, Bd Garibaldi, PARIS.

LA PHOSPHODE GARNAL remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées. Pour la guérison des: ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents. Lymphatisme, Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose. ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique. NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde. Le Phosphode GARNAL et le Corps Médical. Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres de l'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Péries cutanées. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. Prix du flacon: 14 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ 1926

Large table with multiple columns showing train schedules between Paris, Cahors, Toulouse, and various regional stations like Brive, Capdenac, and Aurillac. It includes departure and arrival times for different train types (OMNIB., EXP., MIXTE, RAPIDE).